**FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES**

COMITÉ EXÉCUTIF
8ème session
Point 1 de l'ordre du jour

92FUND/EXC.8/1
10 mai 2000
Original: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA HUITIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS DE 1992

qui se tiendra au Siège de l'Organisation maritime internationale,
4 Albert Embankment, Londres SE1,
du mercredi 5 juillet à 10h00 au jeudi 6 juillet 2000

Ouverture de la session

1 Adoption de l'ordre du jour

2 Examen des pouvoirs des représentants

En application de l'article 10 du Règlement intérieur, l'Administrateur fera rapport au Comité exécutif sur les pouvoirs reçus des représentants des États Membres.

3 Sinistre de l'*Erika*

Le Comité exécutif sera invité à examiner un certain nombre de questions que pose le sinistre de l'*Erika*.

4 Divers

Le Comité exécutif sera invité à examiner toute autre question que pourraient soulever les États Membres ou l'Administrateur.

5 Adoption du compte rendu des décisions

Le Comité exécutif sera invité à adopter un compte rendu des décisions.